



## PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2017

### SÉANCE ORDINAIRE

#### 1. PRÉSENCES ET QUORUM

##### PRÉSENTS:

**M. Alain Goulet**  
**M. Bruno Roy**  
**Mme Nancy Pineault**  
**M. Rodrigue Ouellet**  
**Mme Jeanne-Paule Beaulieu (19h15)**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-82

Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu:

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2017

17-83

Il est proposé par monsieur Bruno Roy,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2017.

#### 4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 17-84** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Alain Goulet et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de MAI au montant **de 72 059,43 \$.**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **5. CORRESPONDANCE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Rapport des heures effectuées des employés
- Rapport statistiques des visites du site Internet
- Rapport mensuel de la cour municipale

Mme Jeanne-Paule Beaulieu se présente à 19h15.

### **DÉMISSION DU DOSSIER VOIRIE**

- 17-85** M. Rodrigue Ouellet fait part au conseil, par une lettre, de sa démission au dossier « Voirie ».

M. le maire demande le vote

Il est proposé par Nancy Pineault d'accepter la démission de M. Ouellet.

M. Alain Goulet, refuse la proposition

M. Bruno Roy refuse la proposition

Mme Jeanne-Paule Beaulieu refusent la proposition

M. Ouellet accepte de continuer le dossier jusqu'à la fin de son mandat, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2017.

**Proposition rejetée**

## **FORMATION SUR LA SIGNALISATION PENDANT LES TRAVAUX ROUTIERS**

**17-86**

Il est proposé par monsieur Alain Goulet  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Roberto Fortin à participer à la formation sur la signalisation pendant les travaux routiers qui aura lieu le 20 juin prochain, de 8h à 16h, à la MRC de La Mitis. Coût : 130\$

## **DEMANDE DE TRAVAUX COMMUNAUTAIRES**

**17-87**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil accepte la demande d'un citoyen pour 40 heures de travaux communautaires. Ces heures s'ajoutent aux 20 heures déjà autorisées, pour un total de 60 heures.

## **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA MÉTIS INC.**

**Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales de Saint-Charles-Garnier**

**17-88**

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent le Plan annuel d'intervention sur les terres publiques intramunicipales (TPI) de Saint-Charles-Garnier pour des travaux sylvicoles qui seront réalisés en 2017.

## **CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

**17-89**

Il est proposé par monsieur Alain Goulet  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil autorise la DG à prendre de l'information auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec, la possibilité d'introduire le Club des 50 ans et + à nos assurances, afin d'assurer leurs biens ainsi qu'une assurance responsabilité civile. La cotisation sera défrayée par le Club.

## **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS** **CONTRAT ROUTE 298**

### **Demande de prolongation de délai**

**17-90**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour le déneigement, déglacage de la Route 298, à la fin du mois de mai 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal n'a pu en prendre connaissance de l'offre dans un délai raisonnable;

**CONSIDÉRANT QUE** la séance ordinaire du Conseil municipal a eu lieu le 2 juin 2017;

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande une prolongation de délai jusqu'au 7 juillet 2017, pour l'approbation du contrat.

### **EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

**17-91**

**CONSIDÉRANT** que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

**CONSIDÉRANT** que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait dia filtré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

**CONSIDÉRANT** que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

**CONSIDÉRANT** que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

**CONSIDÉRANT** que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonne d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de

dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

**CONSIDÉRANT** que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

**CONSIDÉRANT** que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

**CONSIDÉRANT** que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

**CONSIDÉRANT** que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

**Pour toutes ces raisons**

Il est proposé par monsieur Bruno Roy;  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier:

**Demande au gouvernement du Canada :**

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL  
(PAERRL) - DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL**

**Demande d'appui**

**17-92** **Attendu** que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur

ped à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1<sup>er</sup> avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

**Attendu que** le volet principal du PAERRL, vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1<sup>er</sup> avril 1993;

**Attendu que** les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant en préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Attendu que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

- Sécurité
- Chaussée
- Drainage
- Abords de route

Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes c'est-à-dire :

- achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
- achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.)

**Attendu que** depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

**Attendu que** le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

**Attendu que** les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Bruno, Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL;  
De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à

l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Monsieur Pascal Bérubé pour appui

**6. MRC DE LA MITIS**

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance de la MRC de La Mitis.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT**

**17-93** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement :

**QUE** le conseil reconduite le mandat de monsieur Alain Goulet en tant que maire suppléant pour les trois prochains mois, c'est-à-dire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**9. FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-CHARLES-GARNIER  
CESSION DE TERRAIN**

**17-94** **CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil municipal d'acquérir une portion de terrain, propriété de la Fabrique, située côté droit et côté gauche ainsi qu'à l'arrière du centre communautaire, au 38, rue Principale. Cadastre : 4987534.

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** les membres du conseil municipal acceptent les conditions de la Fabrique :

- Certificat de localisation au frais de la municipalité;
- Engagement à déneiger et déglacer le stationnement de l'église;
- Ouverture du chemin du charnier;
- Fournir, gratuitement, la pépinière et chauffeur lors de petits travaux;

-Si la municipalité était fusionnée à une autre municipalité ou fusionnait pour former une nouvelle municipalité, que la demande faite par la Fabrique continuerait à être assumée gratuitement par la nouvelle corporation en charge;

-Si la propriété de l'église était transférée à une autre corporation ecclésiastique de l'Église

catholique romaine, par exemple dans le cas de la suppression de la Fabrique de la paroisse Saint-Charles-Garnier et du rattachement de la paroisse à une autre fabrique, que la demande faite par la Fabrique continuerait à être assumée gratuitement par la corporation municipale en charge;

-Si la fabrique cède l'église de Saint-Charles-Garnier à un acheteur autre qu'une corporation ecclésiastique de l'Église catholique romaine, la corporation municipale est alors quitte de son obligation contractuelle.

Toutefois pour le terrain vendu par la Fabrique mesurant 14,99 M x 62,48M, le prix de vente est de neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et trente cents (**989,30\$**).

**QUE** le mandat est confié à Maître Élodie Brisson de l'étude Michaud, Charbonneau, Heppell inc. pour rédiger les actes notariés.

**QUE** la municipalité nomme monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat notarié, pour et au nom de la municipalité.

### **RÉGULARISATION DE TITRE**

**17-95** **CONSIDÉRANT** la décision des membres du Conseil municipal de régulariser le titre d'une vente antérieure (25 septembre 1981) par la Commission scolaire des Phares à la Corporation municipale de la paroisse de St-Charles-Garnier pour l'achat d'un terrain où se situe le centre communautaire.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le mandat est confié à l'étude des notaires Michaud, Charbonneau Heppell inc pour régulariser le titre d'une vente par la Commission scolaire des Phares.

**QUE** la municipalité nomme monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat notarié, pour et au nom de la municipalité.

## **10. VOIRIE**

### **NIVELEUSE ET GRAVIER**

**17-96** Il est proposé par monsieur Alain Goulet,



appuyé par monsieur Bruno Roy  
et résolu à la majorité :

**QUE** le Conseil municipal requiert les services des entreprises E. Normand pour le second nivelage et étendre une quarantaine de voyages de gravier à divers endroits.

Ces travaux devront être réalisés au mois de juin, si la température le permet.

Pour : 4

Contre : 1

## **11. DOSSIER DES ÉLUS**

Peinturer le mobilier urbain au Parc Placide-Roy

## **12. VARIA**

### **1. PROGRAMME TECO**

#### **CENTRE COMMUNAUTAIRE / ARRÊT DE NEIGE**

**17-97**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise l'ajout d'arrêts de neige pour le centre communautaire.

Posée en 2016 : 20,8m

Requise pour terminer :  $22.7 + 30.0 =$  environ 52.7,

Prix unitaire : 164.00, donc 8 642,80\$ (à confirmer selon les mesures finales)

Supplément pour augmentation de matériaux : 546.00\$

Total : 9 188.80\$ plus taxes

Les travaux sont reconduits par les constructions Gides April.

### **2. MÉNAGE DES LOCAUX**

**17-98**

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir un avis à tous les organismes municipaux qui ont accès, gratuitement, aux bâtiments et équipements de la municipalité.

**ATTENDU QUE** les membres des organismes, dans une résolution antérieure, peuvent faire eux-mêmes le nettoyage ou prendre les services de la municipalité moyennant des frais de 55\$, pour la salle municipale.

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal autorise les organismes à utiliser le centre

communautaire, et ce sans frais, en considérant que les membres des organismes nettoient les surfaces et les équipements utilisés;

**ATTENDU QUE** l'organisme doit fournir les produits et accessoires de nettoyage;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge essentiel de garder les édifices municipaux et les équipements propres et présentables en tout temps.

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **COOP FÉDÉRÉE**

#### **DOMMAGES AU CHEMIN DU RANG 6 ET 7 EST / RÉCLAMATION**

**17-99** **ATTENDU QUE** la municipalité a constaté des dommages au chemin municipal du rang 6 et 7 Est, due aux transports abusifs de purin de porcs;

**ATTENDU QUE** ce transport a eu lieu en période de dégel;

**ATTENDU QUE** la municipalité ne reçoit aucune subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour ce tronçon de chemin.

Il est proposé par monsieur Alain Goulet,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier fait parvenir une facture à les Fermes des marées au montant de **7 973.80\$** pour dommages au chemin du rang 6 et 7 Est.

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**17-100** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet  
appuyé par monsieur Alain Goulet  
et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.